



Concours Photos Vacances été 2022

Règlement

Vacances du Cœur et Solidarité Laïque 59 organisent un concours de photos gratuit, ouvert exclusivement aux membres bénéficiaires des séjours Vacances Familles.

1- OBJET DU CONCOURS :

Permettre aux participants, photographes amateurs, de s'exprimer au travers des photographies répondant au thème du concours.

2- THEME DU CONCOURS :

Les photos auront pour thème : « L'EAU : EN GOUTTES, EN VAGUES, EN RIVIERES, EN CASCADES...». Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

3- CONDITION DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne membre de l'association Vacances du Cœur partie en séjour de vacances durant l'été 2022. Les photographes professionnels sont exclus du concours. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

4- MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 2 photographies au maximum, en couleur ou en noir et blanc, réalisées avec un appareil photo numérique ou un téléphone. La photo ne doit ni être retouchée, ni faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de photos. Il est conseillé de donner un titre à chaque photo.

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées.

- Respect du droit à l'image :

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les photos présentées leur autorisation écrite (ou celle du représentant légal pour les mineurs) ou des personnes propriétaires des biens représentés. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent et la responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

- Autorisation de reproduction et de diffusion des dites photos.

Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication des Vacances du Cœur et de Solidarité Laïque.

Les associations se réservent la possibilité de divulguer l'identité du photographe (prénom et nom) ou son pseudonyme, selon son souhait, qui pourra être mentionnée sur le site internet, dans une exposition, dans la presse locale ou tout autre support de communication.

5- CONTRAINTES TECHNIQUES

Les photos sont à envoyer ou à déposer aux Vacances du Cœur en numérique en pièce jointe d'un mail rappelant le nom de la famille participant au concours et son acceptation du règlement. Pour les fichiers lourds il est recommandé d'utiliser une plateforme d'envoi telle que Wetransfer. En cas d'envoi sur support USB, le support sera restitué à la famille sur simple demande.

Tous les formats des photos (horizontal, vertical, carré ou panoramique) sont acceptés.
Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos.

Calendrier :

- **Lundi 5 septembre 2022** : date limite de réception des photos aux Vacances du Cœur
- **Mercredi 5 octobre** : Exposition de l'ensemble des photos et annonce des 3 photos primées

6- JURY DU CONCOURS ET CRITERES DE SELECTION

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. Seuls pourront connaître les noms des auteurs des clichés les personnes chargées de réceptionner les fichiers.

Les critères de sélection seront le respect du thème, la qualité artistique, l'originalité.

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème du concours, le règlement du concours, ou encore qu'il juge inappropriée ou d'une qualité technique jugée insuffisante pour être exploitée (qualité/netteté/éclairage).

7- PRIX ET RECOMPENSES

Le concours est doté de 3 lots d'une valeur minimale de 150 € chacun. Les récompenses seront attribuées aux 3 premiers clichés sélectionnés, lors de la réunion bilan des séjours Vacances Familles. Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

8- INFORMATIQUE et LIBERTES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 du 6 janvier 1978 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique.

Tous les participants au concours disposent en application de l'article 27 de cette loi d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. Tout participant ayant déposé ses coordonnées peut à tout moment extraire son nom du fichier sur demande écrite. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à vacancesducoeur@orange.fr

9- MISE À DISPOSITION DU RÈGLEMENT et ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

- Mise à disposition du règlement :

Le règlement est consultable et téléchargeable sur le site des Vacances du Cœur www.vacances-du-coeur.fr

- Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Chaque participant précisera son acceptation par la mention « lu et approuvé » au bas du règlement portant son nom, le lieu et la date, le jour de la remise des prix.

10- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter :

Vacances du Cœur 56 av JF Kennedy 59000 Lille Tel 0320581585 mail : vacancesducoeur@orange.fr

Lille, le / / 2022

Signature :

| | | |
|----------------------------|--|--|
| Nom du Participant | | |
| Mention « lu et approuvé » | | |